

Délibération n° 19	Conseil Municipal du 17 Novembre 2016
Direction Service SPORTS	PORT DE PLAISANCE
Objet : Délibération des tarifs du port de plaisance pour l'année 2017	
Rapporteur :	
Synthèse de la délibération :	Délibération des tarifs du port de plaisance en fonction de la longueur des bateaux et du temps de location dans le port.

Vu l'article R 612-2 du code des ports maritimes

Vu l'avis de la commission « Marine » du 26 octobre 2016,

Le port de plaisance d'Étaples propose aux plaisanciers des places pour le stationnement de leur bateau moyennant une redevance.

Le tarif est fixé en fonction de la taille du bateau inscrite sur l'acte de francisation (carte d'identité du bateau) et en fonction du temps de location de l'anneau dans le port.

Après en avoir débattu lors de la commission marine du 26 octobre 2016, un avis favorable a été émis sur la proposition des tarifs des locations d'anneau que vous trouverez dans le tableau ci-dessous.

Ce sont les tarifs de ces locations d'anneau pour l'année 2017 que je vous demanderai, mes chers collègues, d'approuver.

Si tel est votre avis, les recettes seront affectées au chapitre 70 compte 706

La délibération est adoptée par **31 voix pour et 2 abstentions.**